

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	48	43

Date de convocation du Comité Syndical
06 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège
06 décembre 2023

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 50
Nombre de suffrages exprimés : 50
Nombre de délégués ayant voté pour : 50
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

SEANCE DU
12 DÉCEMBRE 2023

Le 12 décembre 2023 à 18h15, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Maison des Loisirs et du Tourisme de La Roche Blanche, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Jacques LOCUSSOL est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, MAUBLANT Alain, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, ESCARPA Ludovic, GUERET Laurent, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, MEURINE Daniel.

Communauté de Communes Plaine Limagne : LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic, FUENTES Carmen.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUVIDANT Jean-Louis, TRICHARD Dorothee, CALET Didier.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, LOCUSSOL Jacques, ROBERT Andrée, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoirs :

- M. Jean-Pierre CHRETIEN donne procuration à M. Gilles DOLAT
- M. David GAYET donne procuration à M. Gilles MAS

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2023-46 : Décision modificative n°02 rectifiant le Budget Principal 2023

VU la délibération n°2023-07 du Comité Syndical en date du 30 janvier 2023 portant adoption du Budget Principal primitif 2023 ;

VU la délibération n°2023-29 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2023 portant adoption de la décision modificative n°1 rectifiant le Budget Principal 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements pour compléter certains crédits figurant au Budget Principal ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification rappelle que la décision modificative est destinée à des inscriptions complémentaires indispensables ou des virements de crédits de chapitre à chapitre et à des désaffectations de crédits dont les dépenses ou recettes correspondantes ne pourront être réalisées avant la clôture de l'exercice.

Le Président propose d'adopter la décision modificative n°02 sur l'exercice 2023 du Budget Principal comme suit :

Section	Sens	Chapitre / opération	Libellé chapitre	Article	Libellé article	Total crédits avant DM	DM
Fonctionnement	Dépenses	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	6811	Dotations aux amortissements et provisions	1 005 700.00	10 000.00
Fonctionnement	Dépenses	012	Personnel	64131	Rémunération personnel non titulaire	666 600.00	10 000.00
Total Dépenses fonctionnement							-
Investissement	Dépenses	27	Autres immobilisations financières	275	Dépôts et cautionnements versés	-	1 000.00
Investissement	Dépenses	9100	Acquisition de véhicules	21828	Matériel de transport	64 000.00	9 000.00
Total Dépenses investissement							10 000,00
Investissement	recettes	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2815731	Amortissement matériel roulant	293 400.00	10 000.00
Total Recettes investissement							10 000,00

Le Comité Syndical,
Oui l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : **PROCÈDE** aux modifications budgétaires du Budget Principal 2023 telles que présentées ci-dessus.

Article 2 : **AUTORISE** le Président à procéder à toute démarche nécessaire et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20231212-DEL2023-46-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Article 3 : M. Le Président et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20231212-DEL2023-46-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023